

COMMUNIQUE CFTC DGFIP

POINT DE SITUATION - COVID 19

Suite à l'intervention du Président de la République du mardi 24 novembre, le DG a indiqué que le télétravail est toujours d'actualité à la DGFIP. Le taux de télétravailleurs par département sera transmis aux organisations syndicales.

Le DG a précisé que le taux de télétravail est en moyenne aux alentours de 30 % à la DGFIP et que les missions doivent se poursuivre à 100 %.

PROJET DE PROTOCOLE TELETRAVAIL EN PERIODE DE CRISE

Le projet de protocole du télétravail à la DGFIP en période de crise élaboré par la DG est attendu. Le document apparaît comme équilibré et intègre certaines observations présentées par les organisations syndicales.

Pour la CFTC, ce document a le mérite d'exister il doit maintenant être appréhendé par les agents et les cadres de la DGFIP.

REQUISITION DE LA DGFIP – FONDS DE SOLIDARITE

La DGFIP est fortement sollicitée par les entreprises via le formulaire e-contact pour demander le bénéfice du fonds de solidarité - aide pour les entreprises particulièrement impactées par la crise de la COVID-19. Depuis aujourd'hui, le dispositif est en capacité d'absorber les demandes et les échanges avec les agents.

ORGANISATION DES CONCOURS

L'ENFIP a sécurisé l'organisation des concours en réservant des salles supplémentaires pour composer et en diffusant des listes d'hôtels ouverts. Le passage du concours cette année n'est pas comptabilisé dans le nombre de passage maximum. Les directions sont appelées à la vigilance afin d'accélérer les remboursements de frais des candidats et si besoin procéder à une avance de frais.

REMBOURSEMENTS DES FRAIS DE REPAS

La DG a rappelé qu'en l'absence d'ouverture de restaurant administratif et de solution alternative, les agents doivent bénéficier d'une prise en charge des frais de repas forfaitaires.

CET

Le nombre de jours congé de 2019 non pris en 2020 pourront être inclus dans les jours mis sur le CET en 2020. Le plafond a été relevé pour permettre ce report. Une information sera prochainement diffusée par la DG sur ce sujet.

CENTRES DE DEPISTAGE DE LA COVID 19 – VACCINATIONS

Le DG souhaite que la DGFIP soit active dans la mise en place de centre de dépistages et de vaccinations sans entrer plus dans le détail sachant que certaines initiatives ont été engagées dans certains départements par les préfets.

CONTROLE FISCAL

Les agents (brigades-PCE) ne savent pas ce qu'ils peuvent engager comme procédure au regard notamment des entreprises en difficultés. Il ressort un manque de lisibilité sur les actions qu'il est possible d'engager.

Le DG a reconnu les difficultés compte tenu de la crise sanitaire. Le principe retenu par la DG est de poursuivre et engager des procédures vers des entreprises qui ne sont pas administrativement fermées.

Pour les entreprises en difficultés ouvertes, il convient de poursuivre les contrôles en prenant en compte le contexte.

COMPTABILISATION DES AGENTS NOMADES

La DG demande aux directions de comptabiliser les agents présents, en télétravail et sur le terrain. Pour la DG, il n'y a pas d'amalgame entre les agents sur le terrain et les agents télétravailleurs.

Pour la CFTC, les agents nomades sur le terrain ne doivent pas être comptabilisés comme télétravailleurs.

ÉQUIPEMENTS DES LOCAUX DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL.

La DG a demandé à ce que les directions procèdent à l'équipement des locaux syndicaux pour permettre l'organisation de réunions, la participation aux instances notamment en visioconférence.

Pragmatisme et réactivité.

La CFTC est toujours à vos côtés.

N'hésitez pas à contacter vos correspondants.

<https://www.cftc-dgfip.fr/en-regions/>